

Conférence « Santé publique, précarité et handicap » - 28 septembre 2010
- Intervention de Pascale RIBES Vice Présidente de l'APF et Présidente du CFHE -

En préalable présentation des excuses de JM Barbier, retenu par une réunion plénière du CNCPH

Rendre visible la pauvreté des personnes en situation de handicap

1/ Au niveau national tout d'abord, pour l'APF, il est fondamental de rendre visible la pauvreté des personnes en situation de handicap

En 2008, nous étions 35 000 à Paris pour dénoncer la pauvreté des personnes en situation de handicap, de maladie et quel que soit leur âge, à l'appel du mouvement « Ni pauvre, ni soumis », collectif réunissant 100 organisations associatives.

Une mobilisation sans précédent en France, voire en Europe.

Pourquoi une telle mobilisation ?

Depuis la création de l'AAH en 1975, le montant de cette allocation n'a cessé de se dégrader au regard du coût de la vie.

Lors des débats sur la loi du 11 février 2005, le gouvernement et les parlementaires ont refusé de traiter ce sujet des ressources malgré nos multiples interventions, considérant que la prestation de compensation couvrirait les dépenses d'aides humaines et matérielles, ce qui améliorerait leur situation financière. Grave erreur de compréhension de la réalité : la question des ressources des personnes et le financement des moyens de compensation sont deux réalités distinctes vécues par les personnes en situation de handicap et qui s'additionnent.

En 2008, nous avons voulu rendre visible cette réalité : une réalité de pauvreté, de précarité pour des personnes qui ne peuvent pas travailler, en raison de leur handicap, de leur maladie ou de leur âge. Cette conférence d'aujourd'hui participe à cet objectif de visibilité.

La pauvreté de ces personnes se distingue de la réalité vécue par d'autres catégories d'autres populations en situation de précarité : le travail ne peut être le moyen de sortir de la pauvreté, une vie sociale réduite et un isolement « assourdissant » (renforcé par les problèmes d'accessibilité et de mobilité), une forte dépendance à la solidarité familiale (aides financières, logement, aide humaine) lorsqu'elle est possible, un « bricolage » quotidien pour survivre (2 repas par jour au lieu de 3, recours à des proches pour des aides, ...), des soins vitaux que l'on doit différer en raison des remboursements qui diminuent. On est loin de la citoyenneté, de la participation sociale, du droit à la santé et à la dignité pour tous.

Aux arguments statistiques et budgétaires, aux comparatifs entre précaires (les personnes handicapées sont-elles privilégiées ? !), nous voulons rappeler cette réalité : le montant maximum mensuel maximum de l'AAH depuis le 1^{er} septembre 2010 n'est que de 711,95 euros. Et une minorité des 860 000 allocataires bénéficient des compléments à l'AAH. Certaines personnes perçoivent des pensions ou des rentes avec des montants bien inférieures à l'AAH. Peut-on accepter que le handicap, la maladie se cumule avec la pauvreté ? C'est un grave retour en arrière.

Aujourd'hui, ce combat contre la pauvreté, la précarité des personnes en situation de handicap, de maladie ne peut être mené seul. Cette réalité sociale se recoupe, avec des particularités, avec la réalité d'autres populations pauvres ou en voie de paupérisation. Les causes de la pauvreté et les réalités vécues sont multiples. La protection collective de ces risques sociaux de perte de ressources, de santé, d'autonomie est un devoir de notre

République, l'équilibre indispensable pour une économie et une croissance saine. C'est le sens de notre appel « investir sur la solidarité » que nous avons lancé le 14 septembre dernier avec plus de 50 organisations associatives, dont l'UNIOPSS, le CISS, l'UNAF, la Ligue des droits de l'homme, la FNATH, Aides, ...

2/ Au niveau européen et international : pour le CFHE et le FEPH il est tout aussi important de rendre visible la pauvreté des personnes en situation de handicap, car c'est une réalité trop souvent méconnue voire ignorée.

Comment le mouvement des personnes handicapées est organisé en Europe pour dénoncer cette situation?

Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) est la plateforme européenne qui représente les intérêts de 65 millions de citoyens handicapés au sein de l'Union européenne. La mission du FEPH est de garantir aux personnes handicapées le plein accès aux droits fondamentaux et humains à travers leur participation active dans l'élaboration et l'application des politiques européennes. Le FEPH est membre de la plateforme sociale et travaille en étroite collaboration avec les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) a été fondé en 1993 sous l'instigation de la Commission Européenne qui, désirant traiter avec des interlocuteurs qualifiés, a décidé de susciter la création, dans chacun des Etats membres, d'un Conseil National représentatif des personnes handicapées et leurs familles... En 2010, plus de 50 associations nationales sont rassemblées dans le CFHE: la qualité de cette implantation permet au CFHE de réellement « agir sur l'Europe et agir à partir de l'Europe ».

Comme un courroie de transmission, le CFHE, à travers le Forum Européen des Personnes Handicapées, fait remonter aux ONG et aux instances Européennes (Parlement, Commission, Conseil Européen) des études, des propositions, des exemples de bonnes pratiques. En retour, le CFHE agit tant auprès des instances politiques et administratives françaises qu'auprès de nos associations, pour que les législations de l'Union Européenne et les bonnes pratiques relevées chez nos voisins de l'UE, soient bien transposées dans notre législation et réellement appliquées.

Que constate-t-on chez nos voisins européens ?

Partout en Europe les systèmes de pensions sont insuffisants pour vivre dignement. Et les personnes handicapées sont les 1eres victimes de la crise économique. C'est la raison pour laquelle la manifestation Ni Pauvre Ni Soumis de 2008 visant à dénoncer la pauvreté des personnes en situation de handicap a été soutenue par Yannis Vardakastanis président du FEPH.

Echec de la stratégie de Lisbonne qui prévoyait d'éradiquer la pauvreté en Europe à l'horizon 2010.

2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté (beaucoup de conférences mais peu voire pas de visibilité de la pauvreté des personnes handicapées !)

Pour atteindre en 2015 les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fixés par les NU, il est important de rendre visible la pauvreté des personnes handicapées afin d'en déterminer les causes. Et en finir avec l'invisibilité des personnes handicapées, facteur d'exclusion.

C'est pourquoi le FEPH œuvre sans relâche afin de garantir la visibilité du handicap dans tous les domaines de la vie qui sont de compétence européenne.

Le FEPH a adopté en 2008 une résolution invitant le Conseil européen, la Commission et le Parlement et les autres institutions européennes et tous les gouvernements de l'Europe à s'assurer que les personnes handicapées et leurs familles ne fassent pas les frais de la crise et à leur garantir de vivre dans la dignité au-dessus du seuil de pauvreté .

Le FEPH propose un Pacte européen sur le handicap pour la période 2011/2021

Le FEPH fait pression sur les institutions de l'UE afin de s'assurer que la stratégie européenne de développement économique et social pour la prochaine décennie (l'Europe 2020 : stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive) comprenne les éléments d'un futur cadre de la politique du handicap au niveau de l'UE via le pacte européen sur le handicap pour la période 2011/2021 proposé par le FEPH. En effet, il n'y a pas de référence directe à la politique du handicap dans la stratégie 2020. Or **la visibilité du handicap dans la stratégie politique est essentielle. L'adoption du pacte permettrait de combler cette lacune.**

Parmi les 10 priorités du FEPH, 2 concernent l'objet de la conférence d'aujourd'hui :

-Un Pacte détaillé qui énonce les objectifs et les intentions en faveur des personnes handicapées au niveau de l'UE **contribuant à rendre visible la pauvreté** des personnes handicapées. Pacte inspiré de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, afin de s'attaquer aux obstacles rencontrés au quotidien par les personnes handicapées pour éviter l'exclusion et l'instauration de nouvelles entraves.

-Le droit à la protection sociale, à la sécurité sociale et à un revenu décent. Les personnes handicapées, y compris les personnes qui ne pourront jamais travailler ainsi que leurs familles, premières victimes de la crise financière et de la récession au sein de l'Union européenne, doivent avoir le **droit de vivre dans la dignité au-dessus du seuil de pauvreté.**

A cet égard, le FEPH revendique une **approche de relance économique** en investissant davantage dans l'accessibilité des infrastructures ainsi que dans les allocations et les réductions d'impôts afin que les personnes en situation de pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs familles puissent acheter des biens et des services et, ainsi, améliorer la situation économique. La valeur de l'investissement dans le capital humain bénéficie à la société toute entière et est bien plus important que l'investissement spéculatif.

Dans ce contexte, le FEPH demande **une définition claire du revenu minimum décent et qu'un distinguo soit opéré entre les ressources et l'allocation d'invalidité** servant à compenser le handicap. *(Cette dernière ne devant servir qu'à couvrir les frais supplémentaires liés au handicap).*

Par ailleurs, **la liberté de circulation** des personnes étant un droit fondamental dans l'Union européenne, les personnes handicapées doivent bénéficier de l'égalité des chances en matière de protection sociale et de systèmes de sécurité sociale lorsque elles se rendent dans un autre pays de l'UE pour y étudier, y travailler ou rejoindre un membre de leur famille. *(Importance de l'amélioration des standards de vie avec des pensions et allocations adéquates et « portables » d'un Etat à l'autre)*

Aujourd'hui, la politique européenne en matière de handicap évolue dans la bonne direction.

La [ratification de la Convention des Nations Unies](#) sur les droits des personnes handicapées par les Communautés européennes le 26 novembre 2009 crée un nouveau contexte politique impliquant davantage de responsabilités pour l'Union européenne en terme de mesures visant les personnes handicapées et **l'intégration systématique du handicap dans les politiques européennes.**

Une législation européenne révisée en conformité avec la [Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées](#) doit prévoir :

Des objectifs communs à réviser tous les 5 ans sur base des principes de la Convention des Nations Unies

Une évaluation régulière des avancements de la politique en matière de handicap au niveau national et européen

Une participation étroite avec les organisations de personnes handicapées au niveau national et européen dans tous les domaines de la vie ainsi que dans toutes les législations et initiatives européennes et nationales. L'objectif pour les citoyens en situation de handicap est de pleinement bénéficier de l'égalité d'accès et d'opportunités à tout.

La révision de la [Stratégie de Lisbonne](#) ou **stratégie 2020** (Stratégie européenne pour la croissance et l'emploi) **nécessite des actions plus coordonnées**, y compris des stratégies en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation, de croissance, de concurrence, de recherche et d'e-inclusion.

Mais, l'intégration systématique du handicap dans toutes les politiques européennes et nationales est encore loin d'être une réalité (manque de stratégie claire et cohérente tant au sein de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil européen. Sans compter que les 27 Etats membres de l'Union européenne développent 27 plans d'actions nationaux différents)

Pour le FEPH **l'action au niveau européen et national doit être coordonnée** avec des **objectifs clairs et mesurables**, prenant systématiquement en compte le handicap dans toutes les politiques européennes

Le FEPH fait actuellement campagne en faveur d'un Pacte sur le handicap afin qu'il soit mis en place pour la période de 2011 à 2021. Ainsi les Etats membres et la Communauté européenne en adoptant le pacte s'engageront à mettre en œuvre une politique en matière de handicap coordonnée et durable tant au niveau européen que national.
